

Visitor Activity Guidelines

Guided Interpreted Canopy Walks, Zip Lines, Via Ferrata and Aerial Parks

Date of Approval:
May 2010

Description of Activity

Canopy walks (Sentiers aériens ou passerelles aériennes): Involve participants traversing elevated walkways and suspended bridges built in the upper canopy of a forested environment.

Zip lines (Tyroliennes): An activity where participants travel between two points along a steel cable, via the force of gravity. Participants wear a harness attached to a pulley or trolley, which travels along the cable. Many canopy tours include zip line components.

Via ferrata (Via ferrata): A mountain route/rock face that is permanently equipped with fixed cables and metal rungs, and may also include ladders, steps and bridges. Climbers wear a harness and remain attached to a cable at all times while making their way up the route.

Aerial parks (Parc aérien): A concentration of elevated paths that progress through various obstacles and are equipped with ropes, ladders, suspended bridges, zip lines and via ferrata components.

For consistency the following statement will be used to describe the activity:

Guided Interpreted Tours including Canopy Walks, Zip Lines, Via Ferrata, and Aerial Park elements

National Direction

These activities were evaluated as a group of activities because of their use of the same equipment and safety gear, and because they are often provided in combination as part of an experience.

Parks Canada approves guided interpreted tours including canopy walks, zip lines, via ferrata and aerial park elements at the national level in accordance to the following national guidelines.

Lignes directrices pour les activités aux visiteurs

Sentiers aériens, tyroliennes, via ferrata et parcs aériens : guidés-interprétés

Date d'approbation :
Mai 2010

Description de l'activité

Sentiers aériens (canopy walks) : Réseau de passerelles aériennes et de ponts suspendus bâtis dans le haut du couvert forestier où peuvent circuler les participants.

Tyroliennes (zip lines) : Permettent aux participants de se déplacer entre deux points, par la force de la gravité, le long d'un câble d'acier. Les participants portent un harnais attaché à une poulie ou à un chariot qui glisse le long d'un câble. Plusieurs sentiers aériens incorporent des tyroliennes dans leurs parcours.

Via ferrata (via ferrata) : Une route de montagne/ paroi rocheuse équipée de câbles et d'anneaux en métal fixés aux parois de façon permanente, pouvant aussi contenir des échelles, des marches et des ponts. Les grimpeurs portent un harnais et sont attachés en tout temps à un câble pendant toute la durée du parcours.

Parcs aériens (aerial parks) : Offrent un ensemble de passerelles aériennes qui permettent de traverser divers obstacles et sont équipés de cordes, d'échelles, de ponts suspendus, de tyroliennes et de via ferrata.

Afin d'assurer la cohérence, l'énoncé suivant sera utilisé pour décrire l'activité :

Circuits guidés-interprétés incluant des sentiers aériens, tyroliennes, via ferrata et des éléments de parcs aériens.

Direction nationale

Ces activités ont été évaluées ensemble parce que les équipements et le matériel de sécurité utilisés sont similaires et que la plupart du temps une combinaison de ces activités fait partie de l'expérience offerte.

À l'échelle nationale, Parcs Canada approuve les circuits guidés-interprétés incluant des sentiers aériens, tyroliennes, via ferrata et des éléments de parcs aériens en fonction des lignes directrices nationales suivantes.

While this activity has been approved at the national level, it may not be approved at all Parks Canada locations. In places where this activity is approved, additional guidelines may be created in order to meet location-specific needs.

Activity Guidelines

General Conditions

- These activities must be offered as guided interpreted tours.
 - Zip lines must be integrated into a tour rather than be an activity in itself.
- Management of guided interpreted tours including these elements will preferably be assumed by a third party, who must obtain appropriate permits and licenses, and adequate liability insurance.
- Commercial operators offering guided interpreted tours including these elements will be well versed in Parks Canada's mandate and will provide interpretive messages to participants.
- Design, construction and operation must adhere to applicable industry standards and codes as necessary.
- Canopy walks, zip lines and aerial park infrastructure will be built so that it can be removed and the site returned to its natural state.
- Infrastructure will blend with the environment and take advantage of existing landscape and topography to encourage authentic connection to the landscape.
- Resource inventories, assessments and ongoing monitoring will inform the site selection and ongoing management as necessary.
- Safety, risk and liability will be considered during the local assessment and throughout the ongoing management of guided interpreted tours including these elements.
- Access to these tours must be controlled.
 - Via ferrata elements can be considered outside of a guided interpreted and controlled tour in remote backcountry areas accessible only by experienced climbers.

Bien que cette activité ait été approuvée au niveau national, il se peut que celle-ci ne soit pas autorisée dans tous les emplacements de Parcs Canada. Dans les emplacements où l'activité est permise, d'autres lignes directrices peuvent s'ajouter afin de répondre à des besoins particuliers sur le lieu même.

Lignes directrices de l'activité

Conditions générales

- Ces activités doivent être offertes sous forme de circuits guidés-interprétés.
 - Les tyroliennes devront faire partie d'un circuit plutôt qu'être une activité en soi.
- La gestion des circuits guidés-interprétés qui incluent ces éléments sera préférablement assumée par un tiers, qui devra obtenir les permis nécessaires ainsi qu'une assurance de responsabilité civile suffisante.
- Les exploitants commerciaux offrant des circuits guidés-interprétés qui incluent ces éléments connaîtront bien le mandat de Parcs Canada et fourniront des messages d'interprétation aux participants.
- Le design, la construction et les opérations devront se conformer aux normes de l'industrie et aux codes existants.
- Les infrastructures requises pour les sentiers aériens, les tyroliennes et les parcs aériens doivent être construites de façon à pouvoir les enlever et à remettre le site dans son état naturel.
- Les infrastructures devront se fondre à l'environnement et tirer profit du paysage et de la topographie afin d'encourager la création de liens authentiques avec l'environnement.
- Lors de la sélection du site et de la gestion continue de l'activité, on tiendra compte, au besoin, des inventaires de ressources, des évaluations et des programmes de surveillance.
- La sécurité, les risques et la responsabilité civile seront considérés lors de l'évaluation locale, de même que lors de la gestion continue des circuits guidés-interprétés qui incluent ces éléments.
- L'accès à ces circuits doit être contrôlé.
 - Les via ferrata peuvent être offertes en dehors du cadre des circuits guidés-interprétés avec accès contrôlé si elles sont situées dans des secteurs éloignés de l'arrière pays et disponibles que pour

Special Thanks

Parks Canada wishes to thank everyone who participated in the consultation to develop these guidelines.

These guidelines are subject to change in response to future market trends and to the evolution of technical elements related to the activities.

Remerciement spécial

Parcs Canada tient à remercier toutes les personnes qui ont participé aux consultations préparatoires à l'élaboration de ces lignes directrices.

Ces lignes directrices évolueront avec les années en fonction des tendances du marché et du développement au niveau technique.